



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

Etaient excusés : M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n°3**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Vote des taux de fiscalité pour 2015 – Etat 1259

Il est proposé pour l'année 2015 de fixer les taux de fiscalité, pour le budget principal de la Ville de TARTAS comme suit :

- taxe d'habitation 12.89 %
- taxe foncière sur le bâti 21.14 %
- taxe foncière sur le non bâti 44.38 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable pour le maintien des taux 2014 pour 2015.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Identifiant unique*: 040-214003139-20150414-2015_B3-DE

Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 11:08

Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 11:10



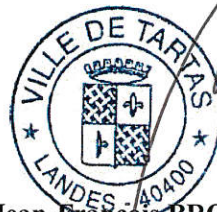
* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'Landespublic' (TALP)

DONNE un avis favorable et fixe les taux de fiscalité, pour le budget principal de la Ville de TARTAS
comme suit :

- taxe d'habitation 12.89 %
- taxe foncière sur le bâti 21.14 %
- taxe foncière sur le non bâti 44.38 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES